

TRAIL du Col du NOYER

Samedi 20 et Dimanche 21 Juin 2026

Règlement

Art 1 : ORGANISATEUR

Les communes de Laye, La Fare en Champsaur, Poligny, Le Noyer et Le Glaizil en collaboration avec le club de course à pied « Team Champsaur Nature » basé à Saint Bonnet en Champsaur organisent la 10ème édition du Trail du Col du Noyer.

- le samedi 20 juin 2026, « La Montée sèche du Pic de Gleize » de 3.8km pour 800m de d+, « L'Ultra Trail du Col du Noyer » (UTCN) de 80km et 4900m de d+, «La boucle des deux cols» de 50km et 3100m de d+ et « La bouclette » de 9km et 300m de d+.
- le dimanche 21 juin 2026, « Le Trail des Crêtes » de 24km et 1450m de d+, « le Col de Gleize » de 13km et 660m de d+, une randonnée et des courses enfants.

Art 2 : CONDITIONS D'ADMISSION

L'épreuve du Trail du col du Noyer est ouverte à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non.

- Pour la montée sèche et le 9km : à partir de la catégorie Cadet (né en 2010 ou avant)
- Pour le 13 km : à partir de la catégorie Junior (né en 2008 ou avant)
- Pour le 24km, le 50km et le 80km : à partir de la catégorie Espoir (né en 2006 ou avant)

Conformément à la loi du 23 mars 1999, les inscriptions du trail ne seront enregistrées que si elles sont accompagnées d'une photocopie de licence sportive FFA, FSGT en cours de validité. Pour les non licenciés, il faudra fournir un PPS (Parcours de Prévention Santé) de moins de 3 mois (<https://pps.athle.fr/>).

En l'absence de l'un ou de l'autre de ces documents, l'inscription sera refusée.

Art 3 : INSCRIPTIONS ET TARIFS

Les inscriptions seront envoyées à :

Guy Pinet – 10 Rue Des Chanalettes – 05500 Saint Bonnet en Champsaur

Inscription en ligne sur : www.trail-coldunoyer.fr jusqu'au 19 juin 2026 à 20h (si dossards disponibles)

Droits d'inscription Trail du col du Noyer (cadeau à l'inscription et ravitaillements)

Samedi : repas d'après course en option à réserver à l'inscription; 10 euros

- Montée sèche : 10 € jusqu'au 19 juin 2026 / 15€ après
- Randonnée pédestre : 10 € jusqu'au 19 juin 2026 / 15€ après
- La Bouclette (9km) : 12€ jusqu'au 19 juin 2026 / 15 € après
- La boucle des deux cols (50km) : 50€ jusqu'au 1^{er} mars 2026, 60€ jusqu'au 1^{er} juin 2026, 70€ après
- L'Ultra Trail du Col du Noyer (80km) : 80€ jusqu'au 1^{er} mars 2026, 90€ jusqu'au 1^{er} juin 2026, 100€ après

Dimanche (repas d'après course en option à 10€, repas d'accompagnant à 10€ également)

- Le Col de Gleize (13km) : 15€ jusqu'au 19 juin 2026 / 20€ après
- Le Trail des Crêtes (24km) : 20€ jusqu'au 19 juin 2026 / 25€ après

- Pack La Totale : Montée sèche + 9km + 24 km : 50€ (repas compris samedi et dimanche)

Art 4 : LES PARCOURS

Le samedi 20 juin :

L'Ultra Trail du Col du Noyer (80km) : Départ à **4h** depuis le front de neige de la station de Laye

Une boucle d'environ 80 km pour 4900+ essentiellement sur routes forestières et chemins de randonnée (seulement 1,5km de goudron!) qui vous permettra de traverser les communes de Laye, La Fare, Poligny, Le Noyer et Le Glaizil. Le passage aux cols du Chapeau de l'Evêque, de La Saume, du Noyer, de Chétive et de Gleize ainsi que les ascensions des sommets de Coste Belle, Girolet, Tourneau et Gleize vous offriront de somptueux paysages sur les sommets de l'Oisans, du Champsaur et du Dévoluy. Le ravitaillement au hameau de Chaudun vous transportera quelques instants dans la nostalgie des villages aujourd'hui disparus.

Cette course fait partie du **Challenge des trails ultra de Provence**.

La boucle des deux cols (50km) : Départ à **6h** depuis le front de neige de la station de Laye.

Un tracé d'environ 50km pour 3100+ intégralement sur routes forestières et sentiers de randonnée. Ce parcours en boucle vous conduira dans un premier temps sur les splendides crêtes de Coste Belle / Girolet, avant de rejoindre sous le col du Noyer le sentier du GR 93 que vous suivrez en direction du Col de Chétive. Descente au village emblématique de Chaudun, aujourd'hui déserté, et montée exigeante au Pic de Gleize par le sentier des cascades et une partie du chemin de ronde avant de retrouver l'arrivée à la station de Laye.

Cette course fait partie du **Challenge des trails longs de Provence** et du **Super Challenge FSGT**.

Montée sèche du Pic de Gleize (3.8km) : Départ à **10h** depuis le stationnement de l'ancien télési du Lauzon, qui se trouve à environ 2km de la station de Laye.

Montée sèche d'environ 3.8km pour 800+. Ascension raide sous l'ancien télési du Lauzon avant de rejoindre le sentier de randonnée vous conduisant jusqu'au sommet du Pic de Gleize par l'arête aérienne de gauche. Superbe panorama sur le bocage champsaurin, la cuvette gapençaise et les massifs du Dévoluy et de l'Oisans.

La bouclette (9km) : Départ à **16h** depuis le front de neige de la station de Laye.

Comme son nom l'indique, une bouclette sans difficulté technique d'environ 9km pour 300+ à travers la forêt de la station de Laye en Champsaur en passant par le joli site de Notre Dame de Bois Vert sur la commune de la Fare en Champsaur.

Le dimanche 21 juin :

Randonnée : Départ à **8h** depuis le front de neige de la station de Laye

Deux parcours seront proposés.

Le trail des crêtes (24km) : Départ à **8h30** depuis le front de neige de la station de Laye.

Une boucle d'environ 24km pour 1450+, intégralement sur routes forestières et sentiers de randonnée. Ce parcours vous permettra de découvrir, après la montée au col de Gleize et à Coste Belle, le merveilleux panorama depuis les crêtes jusqu'à Girolet ; des vues imprenables sur les massifs du Dévoluy et de l'Oisans. Descente aérienne de la falaise de Moutet avant de rejoindre l'arrivée à la station de Laye.

Cette course fait partie du **Challenge des trails courts de Provence** et du **Super Challenge FSGT**.

Le Col de Gleize (13km) : Départ à **10h** depuis le front de neige de la station de Laye

Une boucle d'environ 13km pour 660 de D+ sans difficulté technique, intégralement sur routes forestières et sentiers de randonnée dans la forêt domaniale de Gap - Chaudun. Passage au col de Gleize qui vous permettra d'apprécier le merveilleux panorama sur les sommets environnants et la cuvette gapençaise.

Cette course fait partie du **Super Challenge FSGT**.

Courses enfants : Départ à **11h30** depuis le front de neige de la station de Laye

Art 5 : BARRIERES HORAIRES

	étapes	km	cumul d+	km étape	d+ étape	d- étape	Barrière horaire	Temps maximum
Trail des crêtes - 24km -	Station de Laye	0	0				8h30	
	Col de Gleize	7,2	507	7,2	507	114	10h30	2h
	N.D. De Bois vert	19,6	1133	12,4	626	1111	13h	2h30
	Arrivée	25	1435	5,4	302	210	14h	1h
								5h30
La boucles des deux cols - 50km -	Station de Laye	0	0	0			6h00	
	Pié Rond	16,6	1025	16,6	1025	905	9h30	3h30
	Pétarel	27,9	1491	11,3	466	620	12h	2h30
	Chaudun	35,4	2130	7,5	639	590	14h	2h
	Col de Gleize	43	2971	7,6	841	463	16h45	2h45
	Station de Laye	50,3	3092	7,3	121	513	18h	1h15
								12h
	Station de Laye	0	0	0			4h00	
UTCN - 80km -	Pié Rond	16,6	1025	16,6	1025	905	7h30	3h30
	Pouillardencq	33,2	1468	16,6	443	871	10h15	2h45
	Village du Noyer	48,7	2434	15,5	966	837	14h30	4h15
	Pétarel	57,5	3278	8,8	844	702	17h00	2h30
	Chaudun	65	3908	7,5	630	578	19h15	2h15
	Col de Gleize	72,6	4749	7,6	841	463	22h	2h45
	Station de Laye	80	4870	7,3	121	513	23h30	1h30
								19h30

Des pointages seront réalisés par As2pic aux ravitaillements de Pié Rond, Pouillardencq, Le Noyer, Chaudun et Col de Gleize.

Art 6 : REMISE DES DOSSARDS

Le retrait des dossards et les dernières inscriptions (si dossards disponibles) auront lieu :

- Le vendredi 19 juin 2026 à la station de Laye : 17h à 20h pour toutes les courses
- Le samedi 20 juin 2026 à la station de Laye : pour l'UTCN et le 50km, retrait et inscription possibles (si dossard disponible) jusqu'à 45' avant le départ.
- Le samedi 20 juin de 8h30 à 10h et de 15h à 18h pour les autres courses.

- Le dimanche 21 juin de 7h30 à 11h30 pour le 24km, le 13km et les courses enfants.

Art 7 : SECURITE

Il est interdit de suivre les coureurs. Le parcours sera balisé ou fléché. Les secours seront assurés par une antenne médicale équipée d'un 4X4, des binômes de secouristes et par 2 médecins généralistes.

Responsable course : Guy PINET - 06 43 85 44 66

Des radios ainsi que des téléphones portables assureront la liaison entre les différentes personnes s'occupant des secours. Le parcours reste à proximité de routes forestières accessibles en 4X4. Des signaleurs seront positionnés aux endroits stratégiques.

Art 8 : MATERIEL OBLIGATOIRE

Pour toutes les courses, obligation d'avoir une réserve d'eau et un gobelet car, par soucis écologique, **aucun gobelet jetable ne sera disponible ni aux ravitaillements ni à l'arrivée.**

Pour le 50km, un téléphone portable, un sifflet, une petite couverture de survie, 1l d'eau et des vivres de course seront demandés.

Pour l'UTCN, les concurrents devront avoir **en plus** un coupe-vent avec capuche ainsi qu'une lampe frontale avec batterie chargée.

L'utilisation des bâtons est autorisée.

Art 9 : METEO

En cas de conditions météorologiques défavorables et dans un souci de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours prévu initialement; les engagements restants acquis.

Art 10 : CESSION DE DROIT A L'IMAGE POUR LA COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE

Du fait de son engagement, tout concurrent autorise expressément l'organisation du trail du col du Noyer à utiliser, divulguer, publier, diffuser ou exploiter les prises de vue et photos réalisées lors de l'évènement.

Art 11 : RECOMPENSES

Un cadeau à l'inscription.

Un verre de bière locale.

Seront récompensés :

Pour le 9km, le 12km, le 24km, le 50km et le 80km

3 premiers scratch hommes

3 premières scratch femmes

Le premier de chaque catégorie - hommes et femmes (sans cumul scratch).

Pour la montée sèche du samedi :

3 premiers scratch hommes

3 premières scratch femmes

Pour le pack La totale (le classement sera effectué par cumul du temps réalisé sur les 3 courses).

3 premiers scratch hommes

3 premières scratch femmes

Art 12 : MISES HORS COURSE

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- Absence ou falsification de dossard
- Retard au départ de la compétition
- Pollution ou dégradation des sites traversés (jets de détritrus)
- Non-respect du parcours balisé.
- Non-respect de l'article 16 - Solidarité.

Dépassement des barrières horaires (voir art 6)

Respectons la nature : Vous allez parcourir des milieux naturels magnifiques et préservés mais aussi très fragiles, nous vous demandons de jeter vos détritrus aux ravitaillements dans les poubelles prévues et de respecter le balisage sous peine de disqualification.

ABANDON : En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir une personne du poste le plus proche et lui remettre son dossard. Dans ce cas, si son état de santé le nécessite, il sera pris en charge par une équipe de secours qui le ramènera à la station de Laye.

Art 13 : CONDITIONS GENERALES

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant ou pendant l'épreuve.

Art 14 : ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance prise par l'intermédiaire de la FSGT. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Art 15 : ANNULATION

En cas d'annulation pour raison sanitaire, l'organisation s'engage au remboursement de l'inscription dans son intégralité,

Blessure : En cas de blessure du coureur avant la course et sur attestation médicale fournie au plus tard la veille de l'épreuve, l'inscription sera remboursée dans les mêmes conditions.

Tout autre forfait ne sera pas pris en considération.

Art 16 : SOLIDARITE

Les concurrents se doivent assistance et entraide. L'entraide devra prévaloir sur le résultat quel que soit sa position lors de la course.

Art 17 : RAVITAILLEMENTS ET REPAS A L'ARRIVEE

Tous les ravitaillements proposés sont solides et liquides.

Samedi :

Montée sèche du Pic de Gleize : au sommet du Pic de Gleize et à la station de Laye

La bouclette (9km) : A l'arrivée à la station de Laye

La boucle des deux cols (50km) :

- 1^{er} : Pié Rond 17ème km
- 2ème : Le Claret 24ème km
- 3ème : au 27ème km Pétarel
- 4ème : au 35ème km Chaudun
- 5ème : au 42ème km Col de Gleize
- 6ème : arrivée station de Laye

L'UTCN (80km) : 8 ravitaillements

- 1^{er} ravitaillement : au 16.7km Pied rond
- 2ème : au km26 village du Noyer
- 3ème : au km33 à Pouillardencq
- 4ème : au km41 à Pouillardencq
- 5ème : au km48 au village du Noyer
- 6ème : au km56 à Pétarel
- 7ème : au km64 à Chaudun
- 8ème : au km72 au Col de Gleize
- 9ème : arrivée à la station de Laye

Dimanche :

Le Col de Gleize (13km) :

- 1^{er} ravitaillement : Col de Gleize au 7ème km
- 2ème ravitaillement : arrivée Station de Laye

Le trail des crêtes (24km) :

- 1^{er} ravitaillement : Col de Gleize au 7ème km
- 2ème ravitaillement : Bois Vert au 20ème km
- 3ème ravitaillement : arrivée station de Laye

Les repas d'après-course du samedi et du dimanche sont à réserver lors de votre inscription : (Tarif : 10€/ repas).

Possibilité d'achat de ticket pour les accompagnants, réservation sur le bulletin d'engagement et dans la mesure des places disponibles (Tarifs : 10€).

Art 18 : PROGRAMME PRÉVISIONNEL

Samedi 20 juin 2026

- 3h15 : Retrait des dossards (80km) et dernières inscriptions si dossards disponibles.
- 3h40 : Vérification du matériel obligatoire à l'entrée dans le sas de départ.
- 3h45 : Briefing de l'UTCN
- 4h : Départ de l'UTCN (80km)
- 5h15 : Retrait des dossards (50km) et dernières inscriptions si dossards disponibles.
- 5h40 : Vérification du matériel obligatoire à l'entrée dans le sas de départ.
- 5h45 : Briefing de La boucle des deux cols.
- 6h : Départ de La boucle des deux cols (50km)
- 8h30 à 10h : Remise des dossards
- 9h45 : Briefing de la Montée sèche du Pic de Gleize (sur la ligne de départ au Lauzon).
- 10h : Départ de la Montée sèche du Pic de Gleize

13h30 : Remise des récompenses de la Montée sèche et du 50km
15h à 18h : Remise des dossards pour le 9km ; le 13km et le 24km et inscriptions si dossards disponibles
15h45 : Briefing de La bouclette
16h : Départ de La bouclette (9km)
17h: Remise des récompenses du 80km
17h30 : Remise des récompenses du 9km
18h à 24h: Animation musicale sur site avec un concert (plusieurs groupes).

Dimanche 21 juin 2026

7h30 : Retrait des dossards et inscriptions si dossards disponibles (24 et 13km).
7h30 : Inscription pour la Randonnée
8h : Départ des randonnées
8h15 : Briefing du 24km
8h30 : Départ du 24km (Trail des Crêtes)
9h45 : Briefing du 13km et sa sécurité
10h : Départ du 13km (Col de Gleize)
11h30 : Courses enfants
13h30 : Remise des récompenses